



**COMMUNE DE GLAIGNES
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 20 mars 2025 à 19h15,
réuni à la Mairie,
sous la présidence de
Madame Marie-Paule TARDIVEAU, Maire

Conseillers en exercice	:	9
Conseillers présents	:	6
Nombre de pouvoir	:	2
Nombre de votants	:	8

Date de convocation : 14 mars 2025

Étaient présents : James MARTIN, Patrice MAIELLO, Bernard GAY, Gwladys GENON, Romain ODENT.

Étaient absents excusés : Françoise RAYSSIER ayant donné pouvoir à Marie-Paule TARDIVEAU, James BOULANGER ayant donné pouvoir à James MARTIN, Marie-Josèphe LAHAYE.

Est désigné secrétaire de séance : James MARTIN

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du mercredi douze février deux mil vingt-cinq.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Micro-crèche : Autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux

DÉLIBÉRATION 2025 / 005: MICRO-CRÈCHE: AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 28 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour la construction d'une micro-crèche et dont le coût était estimé initialement à 578 570.00 € HT.

Avant de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des éventuels partenaires et au vu de l'augmentation des matériaux et matériels, une nouvelle estimation a été réalisée ; le projet a été évalué à 620 568.00 € HT.

Une première consultation dans le cadre d'un marché selon la procédure adaptée (MAPA) a été lancée le 19 juillet 2024 pour une remise des offres initiale, le 16 septembre 2024 ; puis, par avis rectificatif du 6 septembre 2024, la remise des offres a été repoussée au 30 septembre 2024.

A la suite de ces offres, et par délibération n° 774 du 15 novembre 2024, cette consultation a été classée sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre économique. Par la suite, un nouvel appel d'offres a été relancé après modification des plans et des choix techniques pour coller au budget.

Une nouvelle consultation, après évolution du projet, a été lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L 2123-1 1° et R 2123-4, R 2123-5 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, en vue de la construction d'un pôle petite enfance – Micro-Crèche.

Ce marché est constitué de 11 lots avec un coût, pour rappel de 620 568.00 € HT.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 janvier 2025 sur le site e-marchespublics.com, sous la référence 1066299, avec une date limite de remise des candidatures le 6 février 2025 à 18 heures ;

Vu l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, le 6 février à 18h30 ;

Vu la délibération n° 2025 / 004 du 12 février 2025 par laquelle les lots 2, 4 et 10 ont été déclarés infructueux pour les motifs suivants :

- Défaut de candidatures : Lot 4 – Charpente Bois, Bardage, et Lot 10 – Électricité
- Offre inacceptable : Lot 2 – Gros-Œuvre, Démolitions.

Vu la relance de la procédure de passation du marché de travaux des lots 2, 4 et 10 pour la construction d'un pôle petite enfance – Micro-Crèche, sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique (délibération n° 2025 / 004 du 12.02.2025) ;

Considérant que l'analyse des offres reçues entrant dans le cadre de la procédure de passation du marché de travaux des lots en procédure adaptée (MAPA) ou bien sans publicité ni mise en concurrence, a été établie comme suit :

- Critère technique : 50 %
- Critère prix : 50 %.

Considérant les différentes propositions et l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché comprenant 11 lots comme suit :

- ❖ Pour le marché à procédure adaptée (MAPA) - CAO du 12.02.2025

N° LOT	DÉNOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € HT
1	DÉSAMIANΤAGE	SDC DE COLNET	14 424.00 €
3	ESPACES EXTÉRIEURS / VRD	CABREMA TP	50 000.00 €
5	COUVERTURE	EUROPE TOITURES	73 000.00 €
6	MENUISERIES EXTÉRIEURS	MENUISERIE ALUMINIUM WILLOT (MAW)	35 279.00 €
7	MENUISERIES INTÉRIEURS	SARL DAUPHIN	28 493.06 €
8	PLÂTRERIE / CARRELAGE	MARISOL SAS	47 000.00 €
9	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION	SAS BATICHAUFFE	59 956.03 €
11	PEINTURE / SOLS SOUPLES / NETTOYAGE	TH COULEUR	24 500.00 €

- ❖ Pour le marché sans publicité ni mise en concurrence – CAO du 06.03.2025

N° LOT	DÉNOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € HT
2	GROS-ŒUVRE / DÉMOLITION	SOCIÉTÉ VICTOR	109 956.00 €
4	CHARPENTE BOIS / BARDAGE	PJ CHARPENTE SAS	123 992.00 €
10	ÉLECTRICITÉ	ÉLECTRICITÉ DE L'AUTOMNE	30 903.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

- **ATTRIBUER** les onze lots du marché tels que proposés dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 599 503.09 € HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes d'engagement avec les entreprises retenues pour un montant total de 599 503.09 € HT, ainsi que toutes pièces utiles à ces marchés ;
- **INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2025 de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire

James MARTIN



Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU

